

Politique de sélection et d'évaluation des prestataires

Référence : PG17

Mise à jour par	ATREAM	Mars 2014
-----------------	--------	-----------

Référence réglementaire :

- Position – recommandation AMF n° 2009-23 - La gestion des conflits d'intérêts dans les sociétés de gestion de portefeuille gérant des OPC

ATREAM a mis en place une procédure de sélection des prestataires fondée sur des critères objectifs de sélection et permettant une mise en concurrence.

Cette procédure prévoit également une évaluation périodique des prestations fournies.

1. SELECTION DES PRESTATAIRES

ATREAM, une Société de Gestion de portefeuille agréée par l'AMF le 15 avril 2013, sous le numéro GP-13000011, traite de façon régulière avec des prestataires dans le cadre de son activité.

Le choix des prestataires est effectué en fonction des différents critères suivants, ayant trait tant à la personne du prestataire lui-même qu'au type de mission à confier.

1.1. La notoriété des prestataires sur le marché

ATREAM travaille exclusivement avec des prestataires dont la spécialité et le savoir-faire sont notoirement reconnus et / ou occupant une position de leader sur leur marché.

L'adhésion à une association professionnelle peut être un gage de fiabilité, certaines associations soumettant leurs membres à un contrôle de qualité régulier.

Parmi les différentes sociétés répondant à ce premier critère, le choix s'effectue en fonction des considérations détaillées ci-après.

1.2. La qualité des prestations fournies

ATREAM procède à une évaluation régulière de la qualité de ses prestataires.

Ainsi, ATREAM sélectionnera les prestataires fournissant la meilleure prestation. ATREAM s'attachera ainsi plus particulièrement aux points suivants :

- relation avec le correspondant chez la société concernée (disponibilité, relationnel) ;
- respect des engagements pris par le prestataire ;
- respect des délais fixés pour l'exécution des prestations ;
- réactivité ;
- nombre de collaborateurs disponibles ou mis à disposition ;
- connaissance de la réglementation et des normes professionnelles ;

- outils employés pour la réalisation des prestations.

1.3. Le niveau de prix

ATREAM appréciera également les tarifs pratiqués par ses prestataires par une mise en concurrence.

Ainsi, à qualité de prestation égale, le choix d'ATREAM pourra être orienté en priorité vers les prestataires ayant un tarif compétitif.

1.4. L'expertise des prestataires

Le choix du prestataire est également dicté par la nature ou l'objet de la mission ou de la prestation.

En effet, certains prestataires sont plus performants sur certaines disciplines, certains sujets ou des types particuliers de missions ou de prestations.

Par exemple, certains experts externes en évaluation sont plus performants lorsqu'ils réalisent des prestations pour l'immobilier d'habitation que l'immobilier tertiaire, et inversement. D'autres sont plus particulièrement spécialisés dans les actifs hôteliers ou dans les commerces

* *
*

En pratique, ATREAM présélectionne les prestataires potentiels sur la base des critères objectifs de sélection précités tels que le prix, l'expertise, la notoriété ou la qualité du service.

Elle finalise ensuite son choix en sollicitant un devis auprès de chacun des prestataires présélectionnés et en les mettant en concurrence.

Le prestataire proposant la prestation ayant le meilleur rapport qualité/prix sera retenu.

Les offres reçues (lettres de missions, courriels, devis, etc.) et leurs acceptations (offres contresignées, confirmations par courriel, visas, etc.) doivent être enregistrées et sauvegardées sur le serveur dans le dossier du fonds concerné.

Une fois le prestataire sélectionné, une lettre de mission ou une convention est signée par un représentant autorisé d'Atream.

2. EVALUATION DES PRESTATAIRES

Une liste des prestataires est tenue et mise à jour.

Une évaluation des prestataires principaux est réalisée annuellement ou tous les deux ans.

Sont considérés comme « principaux », les prestataires principaux dont l'activité peut avoir un impact important sur la qualité des prestations délivrées par ATREAM auprès de ses clients.

Une fiche type d'évaluation est complétée par le Directeur concerné par le prestataire. L'ensemble des collaborateurs en lien avec le prestataire doit être consulté par le Directeur afin d'évaluer le plus objectivement possible le prestataire et sa prestation.

Une réunion d'évaluation annuelle est réalisée au cours de laquelle les évaluations sont revues par les Directeurs et la liste des prestataires mises à jour. Des mesures correctives peuvent être prises pour améliorer la prestation. Il peut être décidé de rompre la relation avec le prestataire, le cas échéant.

Voir Annexe 1 : Modèle de fiche d'évaluation des prestataires

ANNEXE 1 : Modèle de fiche d'évaluation des prestataires.

FICHE D'EVALUATION DES PRESTATAIRES			
Nom du prestataire :			
Période d'évaluation (annuelle) :		Catégorie :	
Nature des prestations et/ou produits fournis :			
Mode d'emploi:			
1) Dans votre domaine d'activité, sélectionner les prestataires principaux ; c'est-à-dire les prestataires dont les activités ont un impact important sur la qualité des prestations délivrées par ATREAM auprès de ses clients et mandants.			
2) Pour une catégorie de prestataires donnée, définir les critères d'évaluation adéquats (cf. liste proposée, à adapter).			
3) Créer une fiche d'évaluation pour chacun des prestataires principaux.			
4) A chaque critère, attribuer une note en vous basant sur le vécu avec le prestataires dans la période fixée :			
1 = Très insatisfaisant - 2 = Insatisfaisant - 3 = Satisfaisant - 4 = Très satisfaisant			
5) Un niveau de satisfaction est automatiquement calculé ([(Total des notes) / (Somme des notations)]*4).			
Indice moyen de SATISFACTION à atteindre :			2,5
CRITERES	Notations	Note	COMMENTAIRES
Qualité des prestations ou produits fournis	de 1 à 4		
Respect des engagements	de 1 à 4		
Respect des délais fixés	de 1 à 4		
Réactivité	de 1 à 4		
Disponibilité/relationnel du correspondant	de 1 à 4		
Niveau de prix	de 1 à 4		
Nombre de collaborateurs	de 1 à 4		
Positionnement sur le marché	de 1 à 4		
Membre d'une association professionnelle	de 1 à 4		
Somme des notations	0	Total des notes	0
Indice moyen de SATISFACTION :	#DIV/0!		
Conclusion de l'évaluation	#DIV/0!		
Commentaires sur le prestataire			
Date de l'évaluation		Réalisée par :	
Actions d'amélioration décidées si nécessaire			
Suivi des actions correctives décidées Penser à : - à garder les traces écrites des actions - à communiquer la fiche à la qualité			